

L'ACTUALITE EN QUELQUES CHIFFRES : LES REMBOURSEMENTS DE SOINS DU REGIME GENERAL A FIN JANVIER 2020

Les remboursements et les évolutions présentés dans ce communiqué de presse concernent les soins et prescriptions des affiliés au régime général strict, i.e. sans les anciens affiliés au régime des indépendants (RSI).

En effet, une partie significative des remboursements de soins des anciens affiliés RSI n'a pas été intégrée dans les données de janvier 2020 et n'a pu être prise en compte dans les statistiques présentées.

Les remboursements de soins du régime général évoluent de 2,9% sur les douze derniers mois.

En janvier 2020, les **dépenses de soins de ville** ont augmenté de 2,3% par rapport au mois de janvier 2019. L'évolution est de 2,8 % sur les douze derniers mois.

Parmi ces dépenses, les remboursements de **soins médicaux et dentaires** progressent de 2,5% par rapport au mois de janvier 2019 et de 2,2% en rythme annuel.

Dans le détail, entre les mois de janvier 2019 et janvier 2020, les remboursements des **soins de généralistes** ont diminué de -1,9%, ceux de **soins spécialisés** progressent de 3,4% et ceux de **soins dentaires** progressent de 3,9%.

Sur les 12 derniers mois, ces évolutions sont respectivement de -0,7% (soins de généralistes), 2,5% (soins de spécialistes) et 3,2% (soins dentaires).

Les remboursements de soins d'**auxiliaires médicaux** évoluent de 3,1%, par rapport au mois de janvier 2019 (4,1% sur douze mois). Au sein de ce poste, les soins des **infirmiers** évoluent de 1,2% (4,3% sur douze mois) et les soins de **masso-kinésithérapie** évoluent de 4,6% (3,3% sur un an).

Par rapport au mois de janvier de l'année précédente, les **remboursements d'analyses médicales** évoluent de 3,8% et de 2,2% sur les douze derniers mois.

Les **remboursements de transports** évoluent de 1,3% (-0,9% sur douze mois).

En janvier 2020, les versements d'**indemnités journalières** ont évolué de 7,1% (5,3% sur douze mois).

En mois sur mois, les remboursements des **médicaments délivrés en ville** progressent de 1,6% (3,0% sur douze mois). La **rétrocession hospitalière** évolue de -13,6% (-10,5% sur douze mois). Au global, les remboursements de **médicaments (rétrocession incluse)** sont stables en janvier 2020 par rapport à janvier 2019 (1,4% sur douze mois).

Les remboursements au titre de la **LPP** progressent de 0,4% en janvier 2019 (4,4% sur douze mois).

Sur les douze derniers mois, les versements aux établissements évoluent de 3,1% pour les **établissements publics**, de 2,7% pour les **établissements de santé privés** et de 3,6% pour les **établissements médico-sociaux**.

Au total, les **dépenses du régime général** augmentent de 2,9% en rythme annuel.

QUELQUES CHIFFRES SUR LES REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS EN JANVIER 2020

Les remboursements et les évolutions - brutes et CVSCJO - présentés dans le **tableau 1** ci-dessous sont calculés HORS l'ensemble des rémunérations forfaitaires des médecins.

Tableau 1 :

*Remboursements de soins « bruts » et « CVS-CJO »
HORS Rosp médecins, Forfait structure, FPMT, MPA, RMT et FMT*

Régime général - Métropole Tous risques En millions d'euros	Données mensuelles			Données annuelles		
	Données brutes janvier 2020	Taux de croissance janvier 2020 / janvier 2019		Données brutes février 2019-janvier 2020	Taux de croissance annuelle (février 2019 - janvier 2020 / février 2018 - janvier 2019)	
		Données brutes	Données CVS-CJO		Données brutes	Données CJO
Soins de ville	6 469	0,9%	2,3%	75 299	2,5%	2,8%
Honoraires médicaux et dentaires	1 747	1,5%	2,5%	20 018	1,9%	2,2%
<i>dont généralistes</i>	474	-3,6%	-1,9%	5 247	-1,0%	-0,7%
<i>dont spécialistes</i>	925	2,6%	3,4%	10 551	2,2%	2,5%
<i>dont dentistes</i>	240	3,8%	3,9%	2 918	2,9%	3,2%
Auxiliaires médicaux	881	0,6%	3,1%	10 465	4,0%	4,1%
<i>dont masseurs-kinésithérapeutes</i>	275	2,6%	4,6%	3 521	3,1%	3,3%
<i>dont infirmiers</i>	548	-1,4%	1,2%	6 125	4,2%	4,3%
Laboratoires (analyses médicales)	249	3,3%	3,8%	2 973	2,1%	2,2%
Transports	331	0,4%	1,3%	3 835	-1,2%	-0,9%
Autres soins de ville	3	-16,6%	-19,7%	304	-3,2%	-3,2%
Indemnités journalières	1 002	5,9%	7,1%	11 353	5,0%	5,3%
Médicaments	1 738	-1,6%	0,0%	20 233	1,1%	1,4%
<i>dont médicaments délivrés en ville</i>	1 565	-0,5%	1,6%	18 154	2,7%	3,0%
<i>dont médicaments rétrocedés</i>	173	-11,5%	-13,6%	2 079	-10,6%	-10,5%
LPP (dont dispositifs médicaux)	517	-0,8%	0,4%	6 118	4,2%	4,4%
Etablissements sanitaires	6 481	-1,2%	-0,7%	69 004	2,8%	3,1%
Etablissements sanitaires publics	5 460	-1,4%	-0,9%	56 970	2,9%	3,1%
Etablissements sanitaires privés	1 021	-0,2%	0,7%	12 034	2,4%	2,7%
Etablissements médico-sociaux	1 654	3,9%	3,5%	19 607	3,6%	3,6%
Contribution au Fonds d'intervention régionale (hors permanence des soins ambulatoires et en cliniques)	216	-1,1%	-1,1%	2 630	-0,1%	-0,1%
Total des dépenses	14 819	0,3%	1,0%	166 540	2,7%	2,9%

Les remboursements et les évolutions - uniquement bruts - présentés dans le **tableau 2** ci-dessous sont calculés en comprenant l'ensemble des rémunérations forfaitaires des médecins afin d'appréhender le niveau global des décaissements du régime général sur les périodes considérées.

Tableau 2 :

Remboursements de soins « bruts » et « CVS-CJO »

Y COMPRIS Rosp médecins, Forfait structure, FPMT, MPA, RMT et FMT

Régime général - Métropole Tous risques En millions d'euros*	Données mensuelles		Données annuelles	
	Données brutes janvier 2020	Taux de croissance janvier 2020 / janvier 2019	Données brutes février 2019 - janvier 2020	Taux de croissance annuelle (février 2019 - janvier 2020 / février 2018 - janvier 2019)
		Données brutes		Données brutes
Soins de ville*	6 471	0,9%	76 510	2,8%
Honoraires médicaux et dentaires*	1 749	1,6%	21 120	3,2%
<i>dont généralistes*</i>	475	-2,6%	6 266	3,5%
<i>dont RMT/FMT/MPA</i>	0	<i>n.s</i>	13	<i>n.s</i>
<i>dont Rosp, FPMT, forfait structure</i>	1	<i>n.s</i>	1 007	<i>n.s</i>
<i>dont spécialistes*</i>	926	2,6%	10 618	2,2%
<i>dont RMT/FMT/MPA</i>	0	<i>n.s</i>	20	<i>n.s</i>
<i>dont Rosp, FPMT, forfait structure</i>	0	<i>n.s</i>	47	<i>n.s</i>
Total des dépenses*	14 821	0,3%	167 751	2,8%

Encadré : périmètre d'analyse des évolutions

Les évolutions des remboursements de soins évoquées dans ce communiqué sont calculées par rapport à des périodes comparables ayant un an d'antériorité.

Elles sont établies à partir des données de remboursements de soins corrigées des variations saisonnières et calendaires (CVS-CJO).

Cependant, le forfait patientèle médecin traitant - FPMT, mis en place par la convention médicale de 2016, a remplacé depuis le 1^{er} janvier 2018 différentes rémunérations forfaitaires versées jusqu'à présent aux médecins qui ne dépendaient pas directement des actes de soins remboursés : les majorations pour personnes âgées - MPA, le forfait médecin traitant - FMT et la rémunération médecin traitant - RMT.

D'autre part, la convention médicale a aussi modifié la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp) des médecins avec, en particulier, la création du forfait structure.

Par souci de cohérence, les évolutions CVS-CJO commentées et le tableau 1 de ce communiqué sont établis hors Rosp, FPMT, forfait structure, MPA, FMT et RMT.

Les remboursements et les évolutions 'bruts', y compris l'ensemble des versements forfaitaires, sont notifiés dans le tableau 2 afin d'appréhender le niveau global des décaissements du régime général.

Ecart entre les données de remboursement et le suivi de l'Ondam.

Les données présentées ici sont des données en date de remboursement (DTR).

Elles sont diffusées régulièrement compte tenu des indications de tendances qu'elles délivrent. Toutefois, **elles ne permettent pas un suivi de la réalisation de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam)**, voté chaque année par le Parlement dans le cadre de la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS).

En voici les raisons :

1/ Le périmètre des dépenses suivies n'est pas le même :

- Les données publiées par la Cnam ne concernent que les remboursements de soins des patients du régime général et non pas tous les régimes intégrés à l'Ondam (le régime général représente 86% du total).

- Ces données n'intègrent que les prestations de soins de ville ; les postes de dépenses qui par nature ne se prêtent pas à un suivi infra-annuel viennent en complément pour le suivi de l'Ondam ; il s'agit notamment des postes ne faisant pas partie du bloc prestation (dotations annuelles au fonds des actions conventionnelles (FAC), aides à la télétransmission, prises en charge par l'assurance maladie d'une partie des cotisations sociales des praticiens et auxiliaires médicaux, pour les professionnels de santé conventionnés, remises conventionnelles acquittées par l'industrie pharmaceutique au titre de la clause de sauvegarde).

2/ Pour permettre un suivi au mois le mois, ces **données sont corrigées des jours ouvrés**, contrairement au suivi de l'Ondam.

3/ L'Ondam implique un **suivi de dépenses en droits constatés**, c'est-à-dire avec un rattachement des dépenses à l'exercice selon la date de soins (DTS) et non pas la date de remboursements (DTR) ; un écart peut donc exister qui dépend des mouvements d'accélération ou de décélération ponctuels de la vitesse de liquidation.

4/ De la même manière, certaines rémunérations versées aux professionnels de santé, notamment les rémunérations sur objectifs de santé publique (Rosp), sont rattachées comptablement à l'exercice précédent. Dans la mesure où ces rémunérations progressent d'une année sur l'autre, il existe donc un écart entre paiement en DTR et paiement en droits constatés.